sont d'un très joli effet, soit en une nuance, soit à plusieurs tons.

Les sports, qui deviennent de plus en plus partie intégrante de la vie sociale, ont permis à bien des fabricants de créer des tissus spéciaux, notamment pour la vélocipédie, et aucune maison de détail ne peut se passer, maintenant, de quelques pièces de tissus sportiques, pour les costumes de dame (promenade, voyage, chasse, bicyclette, etc.)

L'hiver 1895-96, quoique fort éloigné encore de nous, comme température, s'entend, occupe énormément la filature, la fabrique et le négoce.

Que fera-t-on pour l'hiver prochain ?

That is the question — et bien malin serait celui qui pourrait opérer, aujourd'hui, en toute sécurité.

Néanmoins, on peut dire que les cardés et les cheviottes, sous toutes leurs formes, auront la faveur du public, encore une fois.

Les tissus à fils mohair, très apparents, soit en unis, soit en jacquarts, les Vigognes, avec fils bouclés ou frisés, nous semblent être les fonds de tissus qui supporteront l'effort de la vente — et on les fera en noir et couleurs et en fils fantaisie.

On est assez contraire aux tissus en peigné, et, à part quelques très beaux genres, lourds, en 120 ou 130 centimètres pour costumes riches, on dédaigne de plus en plus les armures, diagonales ou serges, que quelques maisons n'avaient pas craint de faire en si bas prix qu'il fallait, pour les fabriquer, plus de colle que de laine.

Ce sera effectivement un grand bien, quand la fabrique, revenant à ce plus sages principes, ne fera pour la consommation intérieure que de beaux et bons tissus — et s'occupera plus largement de l'étude des marchés coloniaux, pour y écouler des tissus qui ne doivent être considérés que comme produits pour l'exportation.

Donc, pour l'hiver prochain, nous voyons venir en tête, pour le grand prix de la mode, les cheviottes, les amazones, les vigognes.

Ces tissus se feront en écru ou en fils fantaisie, ou mélanges grosses nuances. Comme nous l'avons dit plus haut, les tissus portant des effets en fils brillants seront recherchés, et je ne serais pas surpris de voir revenir l'ottoman foulé, comme outsider. C'est un tissu difficile à faire à l'étranger et qui, tout en donnant satisfaction à la clientèle française, car c'est une étoffe qui a du chic, donnerait certainement à l'exportation un élément sérieux d'affaires. (*Le journal du Commerce des Tissus et Nouveautés*).

LES SCANDALES
financiers et parlementaires

L'AFFAIRE DE LA SOCIÉTÉ NIÇOISE

Paris, 23 janvier. — Sur mandat de M. Brossard-Marcillac, juge d'instruction, M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé ce matin à l'arrestation d'un nommé Guépin, associé de Carpentier, qui est déjà sous les verrous.

Guépin, homme d'affaires véreux, s'occupait du placement des titres de la *Niçoise*. Il avait, en outre, monté sous la raison sociale Guépin et Cie un bureau rue du Mail, 28, de compte à demi avec Carpentier, avec le titre « l'Accident ».

Ces deux compères se faisaient adresser par l'*Argus de la presse* des coupures des journaux relatives aux accidents et lorsque l'affaire leur paraissait en valoir la peine, ils se rendaient au domicile des victimes de l'accident et leur offraient de poursuivre, moyennant une honnête rétribution, les auteurs de l'accident.

Une nouvelle arrestation doit avoir lieu dans la journée.

Le rôle de M. Guépin dans la Société niçoise n'est pas encore bien défini. On n'a contre lui que les témoignages de ses coaccusés. Il convient donc d'attendre ses explications devant le juge avant de se prononcer sur son compte.

L'attitude des inculpés dans cette affaire est d'ailleurs assez étrange, leur préoccupation consiste plutôt à accuser d'autres personnes qu'à se défendre.

C'est ainsi qu'on avait été amené à arrêter M. D..., qui a pu prouver à M. Brossard-Marcillac que dans les nombreuses opérations auxquelles il avait été mêlé, il avait été victime et non complice : tout au plus, pouvait-on lui imputer de petites imprudences, aussi le juge l'a-t-il fait remettre en liberté hier soir.

Les scandales. — Perquisitions à Marseille

Marseille, 23 janvier. — Une perquisition a été opérée ce matin dans les bureaux de MM. Boyer et Bertrand, agents transitoires de la Société Niçoise. Un registre et la correspondance ont été saisis.

Le paquebot qui allait de port en port sous le pavillon de la société est le *Président Troplong*, jaugeant neuf mille francs par mois à M. Seyte, de Marseille.

Paris, 23 janvier. — On commence à se montrer surpris dans le public du silence fait depuis une quinzaine de jours autour de l'affaire des *chemins de fer du Sud*. La lenteur avec laquelle M. de Cosnac instruit cette mystérieuse affaire est singulière, en effet. Par contre, il n'est question dans les communications du parquet que de l'affaire de la Société Niçoise.

Le public ne prend qu'un intérêt médiocre à l'affaire de la société Niçoise, et c'est l'autre, celle des chemins de fer du Sud, que lui tient au cœur. Tôt ou tard, il faudra bien que celle-ci soit tirée au clair.

Des noms de personnalités et des plus considérables ont été prononcés déjà. Si le parquet reste muet, d'autres parleront. On cite plus d'un personnage très documenté sur cette affaire, et qui ne permettra pas qu'elle soit étouffée.

Un journal du soir publie aujourd'hui une interview de M. de Colleville, ancien concurrent de M. Delonclé, en 1889, dans les Basses-Alpes.

M. de Colleville a vu les choses de près ; il peut dire comment fut menée la campagne électorale, dans quelle forme s'exerça le patronage officiel au profit de son heureux rival; il peut le dire et le dira s'il le faut.

Que M. de Cosnac se réserve en attendant la constitution du nouveau cabinet, cela se conçoit de sa part; mais nous le répétons, rien n'y fera, et de quelque côté que le scandale éclate, nous croyons savoir que, d'ici quelques jours, il y aura du nouveau et du gros.

LES CHANTAGES

Paris, 23 janvier. — M. Dopffer a entendu cet après-midi dans son cabinet, MM. Trocard, Camivet, Heftier et Camille Dreyfus, qui ont été amenés à avoir une entrevue avec leur famille.

Parmi les témoins cités pour les affaires de chantage se trouvaient le directeur de la *New-York*, société d'assurances et le directeur de l'*Ami de l'Epargne*.

LES CHEMINS DE FER DU SUD

Paris, 23 janvier. — Suivant les conclusions déposées par M. Floquet, médecin en chef du palais, M. Dopffer, juge d'instruction, a mis à deux heures en liberté provisoire, en raison de son état de santé, M. Ferrier, directeur de la *Voie Ferrée*

NOUVELLES DU JOUR

Le message présidentiel

Paris, 23 janvier. — Suivant l'usage, lorsque le prochain cabinet sera constitué, le nouveau président de la République adressera un message aux Chambres. Le *Courrier du Soir* dit à ce propos :

« Il est à prévoir que le message n'aura pas une importance considérable et qu'il ne nous apportera aucune surprise.

» M. Félix Faure a, depuis son élection, fourni assez d'indications pour que nous soyons fixés à cet égard. Il se bornera sans doute à les répéter en cette circonstance avec plus de solennité. »

Les félicitations de la reine Victoria au nouveau Président de la République

Paris, 23 janvier. — Avant-hier, lord Dufferin a demandé une audience personnelle au Président de la République, pour lui présenter les félicitations de la reine Victoria et du gouvernement britannique.

Lord Dufferin s'était trouvé indisposé et n'ayant pu se rendre hier à l'Elysée, M. Howard, ministre d'Angleterre, a suppléé l'ambassadeur dans cette mission et a été reçu par M. Félix Faure, qui l'a prié de transmettre à sa Majesté la reine Victoria et à son gouvernement l'expression de tous ses remerciements.

Une grave nouvelle démentie. — Faux bruit de l'assassinat du général Jamont par un douanier allemand.

Paris, 23 janvier. — Le bruit a couru, à Paris, que le général Jamont commandant le 6e corps, avait été assassiné cet après-midi, alors qu'il était en tournée d'inspection sur la frontière, par un douanier allemand.

Cette grave nouvelle avait été recueillie à la gare de l'Est et apportée par un porteur de dépêches dans quelques rédactions.

C'est avant-hier soir que le général Jamont était parti en inspection avec le général de Boisdeffre. La veille, il avait donné une grande soirée à Châlons-sur-Marne.

C'était, disait-on, en traversant une forêt de la frontière, qu'il avait été frappé.

Renseignements pris, il n'y a rien de vrai dans ce bruit. Il est même permis de se demander si le général Jamont a pu, en période de crise ministérielle, quitter le siège de son commandement.

Les scellés du Panama

Paris, 23 janvier. — La *Libre Parole* de demain publie la lettre suivante adressée au baron de Reinach par M. Jules Cambon, actuellement gouverneur général de l'Algérie :

« Menton, 14 mars 1886.

» Mon cher ami,

» J'ai vu M. de Freycinet mercredi dernier; je lui ai parlé de mes affaires et, comme il avait été convenu, je l'ai remercié de ce qu'il avait fait pour Paul, et ensuite pour nous. J'attendais un mot de réponse pour continuer, mais il s'est contenté de sourire et de me donner une poignée de mains. Il se tient vraiment sur une défensive absolue.

» Je vois dans le *Petit Marseillais* que le gouvernement va faire un emprunt. Est-ce exact ?

» Il me semble que j'ai un peu d'argent chez vous. Si vous pensiez pouvoir avantageusement pour moi l'employer dans l'emprunt, je vous serais obligé de penser à moi. Ecrivez-moi.

» Tout à vous. » Signé : JULES CAMBON. »

Le personnage désigné sous le nom de Paul est M. Paul Cambon, ambassadeur à Constantinople.

France et Russie

Bizerte, 23 janvier. — Le croiseur russe *Dépêche*, se rendant au Pirée, a fait escale ici, et une fête a été donnée en son honneur par M. Morin, lieutenant de vaisseau, commandant la défense mobile. Celui-ci a présenté au consul de France les officiers du croiseur que le torpilleur 122 a ensuite promenés sur le lac.

La colonie française leur a offert un punch, où des toasts ont été portés au commandant et aux officiers du *Dépêche*.

La ville a fêté avec enthousiasme les marins russes, surtout quand ils ont rendu visite aux officiers et sous-officiers de la garnison de Bizerte.

Deux propositions intéressantes à la Chambre

Paris, 23 janvier. La Se commission d'initiative du Sénat s'est prononcée en faveur de la proposition tendant à la suppression des atteintes portées à la liberté du travail et de la coalition des employés de chemins de fer.

M. Marquis a rédigé dans ce sens un rapport qui sera distribué demain

La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Béranger sur la prostitution et la répression de l'outrage aux bonnes mœurs a commencé aujourd'hui l'examen du fond de la proposition.

Les émeutes de Brooklyn

New-York, 23 janvier. — Quatorze personnes ont été victimes des émeutes d'hier. Un passant a été tué d'un coup de feu. Les ouvriers chargés de la réparation des câbles ont reçu l'ordre de cesser le travail. Les compagnies se trouvent ainsi dans l'impossibilité de réparer les lignes coupées.

La sympathie de la police pour les grévistes de Brooklyn est si grande que les chefs ont publié un avis dans lequel ils menacent de révocation tout agent qui ne ferait pas entièrement son devoir.

La guerre entre la Chine et le Japon

Londres, 23 janvier. — Les journaux disent que le 20 janvier, toute l'escadre chinoise du Nord a été bloquée à Wei-Hai-Wei. Une nouvelle colonne japonaise a débarqué à Ki-Ming-Tao.

Le consul britannique a réclamé la présence d'une canonnière à cause des troubles de Menthon.

Les maisons militaire et civile du Président de la République

Paris, 23 janvier. — Les maisons militaire et civile du Président de la République sont, d'après une note officieuse, définitivement composées de la façon suivante : secrétaire général de la Présidence de la République, le général Tournier; directeur du cabinet civil, M. Le Gall; chef du secrétariat particulier, M. Blondel; attaché au secrétariat, le capitaine de Lamothe.

Officiers de la maison militaire : le colonel Chamoin, les commandants Bourgeois, Moreau, de Lagarenne, le capitaine de frégate Germinet.

Les tribunaux d'arrondissements

Paris, 23 janvier. — Lors de la prochaine réunion de la Chambre, M. Georges Berry déposera une proposition de loi tendant à la suppression de certains tribunaux d'arrondissements.

Dans son exposé des motifs, le député de Paris dit que tous les ans on nous apporte, lors de la discussion du budget de la justice, des protestations éloquentes contre le vieux rouage judiciaire qui nous coûte si inutilement cher.

Cela a assez duré et M. Georges Berry estime qu'il est temps de réaliser les promesses faites. Il propose donc la suppression de tout tribunal d'arrondissement qui, pendant les trois années qui précéderont la promulgation de la loi, ou qui, dans l'avenir, aura, pendant 3 années consécutives, jugé moins de 200 affaires civiles contradictoires ou leur équivalent en matière correctionnelle ou commerciale.

Les magistrats des tribunaux supprimés conserveront leur titre et la moitié de leur traitement jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés ou qu'ils aient été mis à la retraite.

Quant aux avoués près ces tribunaux, ils seront affectés aux tribunaux dont la juridiction territoriale se trouvera étendue.

Comme chez nous !

Buenos-Ayres, 23 janvier. — Dans le Message de M. Saenz Pena, lu hier au Congrès avant la proclamation de M. Uriburu, l'ex-président disait qu'il donnait sa démission parce qu'il estime que l'amnistie générale réclamée par le Congrès est un prétexte sous lequel se cache l'anarchie militaire et qui jette le discrédit sur la nation.

Mais la véritable cause de cette démission est dans ce fait que M. Saenz Pena a été dans l'impossibilité de trouver des ministres disposés à exécuter ses volontés.

L'opinion publique est très-surexcitée et on craint que des troubles se produisent.

Au Vatican. — L'indemnité pour les massacres de l'Ouganda. — Léon XIII et les discussions sociales entre catholiques. — Les prochaines élections italiennes.

Le *Monde* publie la dépêche suivante :

« Rome, 23 janvier. — On assure qu'un accord est intervenu, en principe, entre la Propagande, la France et l'Angleterre, au sujet de l'indemnité à fournir aux Pères Blancs, à la suite des massacres de la communauté catholique de l'Ouganda. L'indemnité se monterait au chiffre de 250.000 fr. Les Pères Blancs évaluent les pertes à un million. Mgr Hirth, le délégué apostolique de l'Ouganda, est attendu ces jours-ci en Europe.

» Au Vatican, on affirme que le Pape sortira de sa réserve pour faire un acte, concernant les discussions sociales survenues entre catholiques. Léon XIII ne veut pas qu'on esquive les enseignements de l'Encyclique *Rerum novarum*.

» Les officieux italiens recommencent leurs agitations autour du Vatican, pour amener le Pape, en prévision des prochaines élections, à atténuer au moins le *non expedit*. Mais je crois savoir que le Pape reste inébranlable. » CLERICUS. »

Mort de Mgr l'évêque de Laval

Laval, 23 janvier. — Mgr Cléret vient de mourir après une longue maladie. Mgr Jules Cléret, né le 25 décembre 1835, était curé-doyen de Notre-Dame de St-Lô, lorsqu'il fut nommé évêque de Laval par décret du 28 avril 1889. Il a été préconisé le 30 décembre de la même année.

Chanoine d'honneur du diocèse de Coutances, il était chevalier de la Légion d'honneur.

Le nouveau président

Paris, 23 janvier. — Le président de la République vient de désigner le général Tournier, directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, pour remplir les fonctions de chef de sa maison militaire.

La Franc-Maçonnerie

On annonce que la Franc Maçonnerie, encouragée par les succès qu'elle a recueillis depuis quelques années, surtout dans le monde parlementaire et politique, se dispose à demander sa reconnaissance comme société d'utilité publique.

Les Lazaristes de l'Erythrée

Paris, 23 janvier. — Une dépêche d'un journal d'hier avait donné comme un bruit l'expulsion des missionnaires Lazaristes de l'Erythrée; on a ajouté depuis que ce bruit avait été confirmé. Nous sommes autorisés à dire que cette dernière information est inexacte; ce qui est confirmé, c'est la *substitution* des capucins italiens aux Lazaristes dans l'Erythrée, c'est même un fait accompli. Quant à l'expulsion, nous savons qu'on n'a connu ce bruit à la maison mère des Lazaristes que par ce qu'en ont dit les journaux et qu'on n'a reçu aucun autre renseignement.

Meurtre et suicide à Bordeaux

Paris, 23 janvier. — Hier après midi un individu, demeurant rue Lafontaine, à Bordeaux, a tiré un coup de revolver sur sa femme, qu'il a atteinte à la tête. Il s'est suicidé ensuite en se tirant deux coups de revolver. Un peu avant d'expirer, il a prétendu qu'il avait tiré sur sa femme parce qu'il l'avait surprise avec son amant.

Menaces anarchistes en Italie

Mantoue, 23 janvier. — Aujourd'hui, le président du tribunal, M. Castalda, a reçu par la poste un pli contenant une feuille bordée de noir sur laquelle étaient écrits ces mots : « Prenez garde ! Vous serez bientôt, vous » autres, le même sort que le procureur général de Milan. » C'était signé : « Le parti anarchiste de Mantoue. »

» Il y avait également sur la lettre dix-neuf marques en noir. Il est à remarquer que les employés du tribunal de Mantoue sont justement dix neuf. »

Une élection mouvementée

Londres, 23 janvier. — La ville d'Evesham, où a eu lieu une élection parlementaire, a été le théâtre d'un incident tragique. Deux bandes de partis opposés s'étant rencontrées dans un des faubourgs de la ville, quelques rixes se produisirent.

A ce moment, un tory, voulant employer les grands moyens de persuasion, rentra chez lui et reparut bientôt armé d'un revolver avec lequel il tirait sur les libéraux. Trois de ces derniers furent blessés et une femme, qui se trouvait là par hasard, eut un doigt emporté. La confusion fut à son comble. L'agresseur a été arrêté.

Les blessés, dont l'état est dangereux, ont été transportés à l'hôpital. On conçoit aisément l'indignation avec laquelle les torys répudient de pareils procédés, qui font un tort considérable à leurs intérêts.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE & COMMERCIALE
DE ROUBAIX

Assemblée générale du 17 janvier 1895

RAPPORT

DE M. LOUIS CORDONNIER, PRÉSIDENT. — (Suite)

On se plaint souvent, et certes à juste titre, de ce que les lois d'affaires ou des lois relatives à l'organisation du travail sont d'une application impossible ou préjudiciable, par suite de l'insuffisance des connaissances techniques ou pratiques du législateur. Or, c'est précisément l'immense utilité des réclamations ou avertissements émanant de notre de suppléer à cette insuffisance dont on vit souvent et si gravement en souffrir et l'industrie et le négoce. C'est ainsi que nous avons eu à donner notre avis sur le projet de loi déjà adopté par la Chambre sur les règlements d'atelier et avant sa discussion au Sénat.

Nous avons profité de l'occasion pour affirmer ce principe trop souvent méconnu : à savoir que l'intervention de l'Etat, quand elle pénètre, comme c'était bien le cas, dans les détails de la réglementation du travail, ne doit s'exercer qu'avec une circonspection particulière. A vouloir enfermer l'industriel dans les limites étroites d'un projet de loi compliqué outre mesure, le législateur substitue sa responsabilité morale à celle de l'industriel qui a pendant toutes les charges effectives du métier.

Puis, abordant de front le projet en question, nous faisions les déclarations suivantes qui sont d'autant meilleures à consigner ici qu'elles peuvent s'appliquer à d'autres essais de législation du travail :

» S'il est une circonstance où l'intervention de l'Etat doit être mesurée avec une circonspection particulière, assurément quand il s'agit, comme c'est ici le cas, de pénétrer jusque dans les détails de la réglementation du travail; or, il est manifeste que la préoccupation de cette réserve est totalement absente de l'esprit comme de la lettre du projet de loi sur les règlements d'atelier.

» Si le texte adopté par la Chambre n'était pas l'objet d'importantes modifications, le législateur assumerait une lourde responsabilité et vis-à-vis de la fortune publique et vis-à-vis du gouvernement.

» D'abord il substituerait sa responsabilité morale à la responsabilité effective de l'industriel qui est comptable devant le pays dont il soutient la production nationale mise en si périlleux échec par la concurrence étrangère, devant le capital qui alimente son entreprise et qui réclame sa rémunération, devant la population ouvrière qui tient de lui le pain quotidien et la sécurité. Triple et redoutable responsabilité qui, pour être acceptée et supportée, exige une liberté d'action absolument supprimée par le projet de loi.

» Ensuite, il créerait au gouvernement des difficultés sans nombre en le chargeant d'exécuter une loi dont l'application suscitera mille conflits, soulèvera des questions irritantes et sans solution capable de s'imposer à l'exception bénévole des parties entretiendra un perpétuel état d'antagonisme entre patrons et ouvriers, et provoquera des crises incessantes.

» C'est à ce double et capital inconvénient qu'aboutissent fatalement les principales dispositions du projet; un rapide examen le démontrera. »

Et, en effet, par l'examen détaillé de chacun des articles du projet de loi, nous faisions toucher du doigt les inconvénients de l'intrusion à laquelle se laisse si facilement et si déplorablement aller l'Etat, par suite d'un entraînement de l'esprit public presque général aujourd'hui et contre lequel il nous appartient de réagir au nom de l'expérience et du bon sens.

Le 10 août 1893, le Président du Groupe des filatures de la laine cardée, M. Bastin, demandait à la Société de prendre en mains la cause de plusieurs industriels auxquels la ville de Roubaix réclamait des droits d'octroi sur le charbon servant à produire la lumière électrique dans leurs établissements; quelque temps après, le Groupe des Teinturiers-Apprêteurs faisait la même démarche. Faisant droit à cette double réclamation, votre Conseil d'administration provoqua la constitution d'un syndical entre les intéressés et en confia la direction à M. François Ernoult-Tafiin qui s'acquitta de sa mission avec une habileté et un zèle couronnés d'un complet succès.

Les trois établissements poursuivis, ceux de MM. Lemaire et Dillies, Hannart frères et Auguste Lepoutre, obtinrent de la ville des restitutions importantes, et nous avons la quasi certitude de voir définitivement tranché un point de droit intéressant pour l'industrie, car la Cour de Cassation, auquel en a appelé la ville, confirmera sans doute et les sentences de MM. les juges de paix de Roubaix et le jugement du tribunal civil de Lille statuant en appel: nous en avons pour garant cette circonstance remarquable que les jugements de Roubaix et de Lille reproduisent à peu près textuellement les termes de la solide consultation de Me Grousseau: il y a donc apparence que la jurisprudence s'y trouve fixée sur ses véritables bases.

Voilà encore un de ces résultats qui ne s'obtiendraient pas facilement sans une société toujours prête à accueillir les doléances et à étudier les mesures propres à y donner satisfaction. De combien d'abus ne souffrons-nous pas encore en matière d'octroi, de transports, etc.... faute de savoir nous défendre ?

Une des plus grandes, je pourrais dire la plus grande des préoccupations de notre industrie et de notre commerce a été, vous le savez, Messieurs, le remaniement du tarif douanier des Etats-Unis, à ce titre, elle ne pouvait rester étrangère à notre Société. Beaucoup a été fait à ce sujet, mais peu est de nature à vous être rapporté ici, car la plus grande réserve n'est imposée; je me bornerai à vous dire que, d'après un accord dont je dois conserver le secret avec M. Grandgeorge, dont vous connaissez la haute valeur et les puissantes relations, un agent, merveilleusement approprié à cette besogne, a été envoyé en Amérique pendant toute la durée des négociations et y a défendu nos intérêts dans des conditions que vous apprécierez suffisamment quand je vous aurai dit qu'il était accrédité par M. le Ministre des affaires étrangères et M. le Directeur du Commerce extérieur. Nous avons du reste dans nos archives une correspondance qui peut être consultée par chacun d'entre vous et qui démontre que tout le possible, je dirais l'impossible a été fait.

(*A suivre*).

Situation météorologique. — Roubaix, 24 janv.—Hauteur barométrique : 741. Température :

A 7 heures du matin	0 degrés	au-dessus de zéro.
A 1 — du soir	1 —	au-dessus de zéro
A 5 — —	0 —	au-dessus de zéro

CHEZ LE JUGE D'INSTRUCTION

Monsieur Dopfer, brûlant de laver les ordures
Qui dans son cabinet ont si tristes figures,
De chez Victor Vaissier, pour en fuir plus tôt,
Vient de faire venir cent caisses de Congo.
H. G., au savonnier au parisien.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les élections au Conseil des Prud'hommes. — Voici la liste des candidats patrons, pour les élections qui auront lieu le 28 janvier :

1re catégorie. — MM. Georges Motte et Joseph Dillies.

2e catégorie. — MM. César Pollet et Paul Dubar.

3e catégorie. — M. Séraphin Chéron.

4e catégorie. — M. Victor Bonnave.

Un nouvel officier de l'Instruction publique. — Le *Journal officiel* nous apprend que M. L. Levert, ancien professeur des cours de composition décorative et de peinture à l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix, actuellement administrateur de l'Ecole nationale des Arts décoratifs, à Nice, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique.

Cette nouvelle sera accueillie avec un vif plaisir par les anciens élèves de M. Levert, qui compte à Roubaix un grand nombre d'amis.

Nomination d'un percepteur. — Par arrêté du ministre des finances, en date du 5 janvier 1895, M. Berlon, percepteur de Raismes (Nord), 1re classe, a été nommé à la perception de Roubaix-Ouest, hors classe.

Les conférences à la Société de Géographie. — La reprise des conférences de la Société de Géographie aura lieu samedi prochain, 26 janvier. Le comité s'est assuré, pour ce jour-là, le concours de M. Ferd. de Béhagle, capitaine au long cours, explorateur, membre de la mission Maistre, que les fidèles habitués des réunions de la Société de Géographie connaissent déjà par l'intéressante relation qu'il fit le 16 décembre 1893 d'un voyage dans le bassin du Chari.

M. de Béhagle parlera, samedi, de « l'Afrique française après les récents traités ». Sa conférence sera accompagnée de projections à la lumière oxhydrique.

Les funérailles de M. Henri Sagrino, régisseur du cirque Lenka, subitement décédé, ont eu lieu, mercredi après-midi. Après la levée du corps, boulevard Gambetta, le cortège s'est rendu à l'église Saint-Martin où, pendant le service, l'orchestre du cirque a joué une marche funèbre de la composition de son chef, M. Mattioli.

Au cimetière, le secrétaire du cirque a dit adieu au défunt au nom de tous ses camarades.

Ajoutons que le cheval de l'artiste, tenu par la bride, a suivi le corbillard jusqu'au cimetière.

La tempête à Roubaix. — Une tempête assez violente s'est déchaînée, mercredi matin, sur Roubaix et les environs. Le vent soufflait avec force, brisant les vitres et retournant les parapluies.

Vers onze heures, un formidable coup de tonnerre s'est fait entendre. Aussitôt après, la neige est tombée, fine et serrée.

La tempête a augmenté d'intensité dans la soirée. Aussi, dès huit heures, les rues étaient désertes.

Un homme dévalisé, rue des Longues-Haies. — Les attaques nocturnes recommencent. Bientôt on ne pourra plus sortir la nuit, sans craindre d'être dévalisé par des rôdeurs. M. Henri Vandesype, âgé de 40 ans, mécanicien, rue des Longues-Haies, en a fait la triste expérience, dans la nuit de dimanche à lundi.

Il rentrait à son domicile, un peu après minuit, quand il fut assailli et terrassé par trois individus. A ce moment, le fils de M. Vandesype rentrait, lui aussi. Il demanda des explications aux agresseurs, qui s'excusèrent, et dirent qu'étant ivres, ils avaient, malgré eux, fait tomber son père.

M. Vandesype se releva et regagna son domicile. Dans sa chute, il s'était fait plusieurs contusions. Son fils suivit les agresseurs. Quelque temps après, il était rejoint par sa sœur, qui lui apprenait que son père avait été dévalisé. On lui avait volé une somme de 65 francs, et trois obligations de cent francs, de la ville d'Anvers.

Les agresseurs venaient, précisément, d'entrer dans un estaminet. M. Vandesype fils y entra, interrogea ceux qui avaient terrassé son père, mais ceux-ci lui déclarèrent n'avoir rien volé.

Lundi matin, M. Vancostenoble, commissaire de police, mis au courant de ce fait, ouvrit une enquête, et, à la suite des renseignements qui lui furent fournis, arrêta, dans la soirée, un journalier de la rue Daubenton, Georges Deroubaix, âgé de 17 ans. Ce jeune homme avoua avoir renversé, par deux fois, un homme, rue des Longues-Haies, mais affirma ne lui avoir rien dérobé.

Pressé de questions, il finit par avouer s'être trouvé en compagnie de deux de ses camarades, Gustave Thieffry, âgé de 26 ans, journalier, rue Casimir-Périer, et Louis Deberghe, âgé de 25 ans, apprêteur, rue de Lannoy. Ces deux hommes ont été arrêtés mardi. Entre ces deux dernières arrestations, Mlle Vandesype a retrouvé dans son corridor les trois obligations, qui avaient été glissées sous la porte.

L'enquête continue.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du mercredi 23 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 860 ; enfants, 1160; total, 2020. — Refuge 29 lits.

— *Au concert de la Concordia*, qui a eu lieu dimanche, deux membres de cette société ont fait une quête en faveur de la Bouchée de pain. Elle a produit la somme de 18 fr. 65 qui a été versée à cette œuvre.

Prise au piège. — Depuis quelque temps, Mme Duvivier, cabaretière, place Nadaud, s'apercevait que des bouteilles de liqueurs, placées sur son comptoir, étaient enlevées. Ses doutes se portèrent sur une voisine, Marie Buire, âgée de 23 ans, ménagère, cour Vandendorpe, et, mardi matin, cette dernière se faisait prendre en flagrant délit.

Elle était venue prendre pour quelques sous de genièvre, et avait remis à la cabaretière une pièce de cinq francs. Mme Duvivier passa dans une pièce contiguë pour aller chercher de la monnaie, et elle en profita pour guetter Marie Buire, à travers les rideaux.

Elle n'était pas trompée : la voleuse ouvrit le tiroir du comptoir, et en retira une pièce de deux francs. La femme de journée avait aussi vu son manège.

Aussitôt dénoncée à l'agent de police de service dans le quartier, Marie Buire a été mise en état d'arrestation.

Une double arrestation pour vol de charbon. — Deux jeunes garçons de quinze ans, Pierre Denvaider, rue Jean-Bart, et Michel Warenowe, demeurant au Sapin-Vert, ont été surpris, mardi, volant du charbon dans des tombereaux remisés le long du canal. Ils ont été arrêtés.

Lannoy et Lys-lez-Lannoy. — *Révision des listes électorales.* — La liste générale électorale est déposée, depuis le 15 janvier, au secrétariat de la Mairie de Lannoy.

Les demandes en inscription ou radiation ne seront reçues que jusqu'au 1 février prochain.

Leers (France). — *Le degré d'instruction des conscrits.* Sur trente-deux jeunes gens qui sont appelés à tirer au sort, le 31 janvier, 2 sont illettrés et 26 savent lire écrire et compter. L'instruction des quatre autres conscrits n'a pu encore être vérifiée.

— *Statistique de l'état-civil.* — Pendant l'année 1894, il y a eu à Leers, 104 naissances, dont : enfants légitimes, garçons 43; filles 51; enfants illégitimes, garçons 4; filles 6. — 22 mariages, et 71 décès, dont 13 du sexe féminin et 37 du sexe masculin. Il n'y a pas eu de divorce.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053 3608

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent,
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à 3,60 le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Grande-Rue, 26;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de l'Ommelet, 12;
Rue Pierre-de-Roubaix, 15;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Decrême, 37;
Place d'Amiens, Mayol, boul.;	Rue Turgot, 68;
Rue d'Italie, 38.	Place de la Gare, 12;
Rue de l'Epeule, 188;	Grande-Rue, 38.
Rue de Fourcroing, 155.	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue du Tilleul, 123	A TOURCOING
Boulevard de Strasbourg, 125;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5;
Rue Cornelle, 7;	Rue de Gand, 91;
Rue Ma Campagne, 113;	Rue du Tilleul, 13.
Rue du Collège, 71 bis;	A CROIX
Rue de Curtigny 7	Rue de la Fabrique, 3, Duvivier
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
	Rue Royale, 38, épic. Devenay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87939

WATTRELOS

Un escroc. — M. Norbert Liétard, marchand de volailles au hameau de la Houzarde, à Wattrelos, avait confié, vendredi, une somme de 40 francs à un journalier de Wattrelos, Jules Vanmeenen, âgé de 27 ans, en le chargeant de lui acheter des lapins.

Depuis ce temps, Vanmeenen n'a pas reparu. M. Liétard a déposé une plainte à la gendarmerie.

L'Union des Trompettes. — Les répétitions générales de l'*Union des Trompettes*, de Wattrelos, reprendront à partir de samedi prochain.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37940

TOURCOING

Les résultats de l'enquête sur le sectionnement à Tourcoing. — Nous avons brièvement analysé, hier, le rapport très complet de M. Masure-Six, sur le projet de sectionnement du canton-Nord, et nous avons reproduit les conclusions de ce rapport. Mais il est aussi d'autres passages qu'il nous semble intéressant de faire connaître : nous publions donc aujourd'hui le passage relatif aux résultats de l'enquête à Tourcoing.

« 1445 habitants de Tourcoing sont venus faire enregistrer leur avis pendant les quelques jours réservés à l'enquête. En outre, 78 dépositions remises le jour de la clôture de l'enquête, celle-ci étant terminée, sont annexées au procès-verbal. Disons, tout d'abord, que tous les désiderata de nos concitoyens concordent d'une manière complète sur le point principal qui nous occupe : opposition au projet de sectionnement tel qu'il est présenté et maintient à Tourcoing du chef-lieu du troisième Canton. Nous avons rangé les opinions émises en six groupes afin de vous montrer, jusque dans ses détails, les résultats de l'enquête.

» I. Contre le projet de sectionnement, avec la réserve que, s'il s'opérait quand même, Tourcoing serait le chef-lieu des 3 cantons. 20

» II. Contre le projet de sectionnement, avec la réserve que, s'il s'opérait, le 3e canton serait formé d'une partie du Nord et du Sud, ayant Tourcoing pour chef-lieu . . 99

» III. Favorable en principe au sectionnement du canton Nord, demandant que les trois cantons soient rattachés à Tourcoing, chef-lieu. 191

» IV. Favorable au sectionnement par la formation d'un 3e Canton au moyen des Cantons Nord et Sud dont Tourcoing serait le chef-lieu 14

» V. Contre le projet de sectionnement, tout en émettant le vœu, dans le cas où il s'opérerait, qu'il soit fait avec emprise pour chacun des trois Cantons sur les communes des deux cantons actuels, dont Tourcoing serait le chef-lieu 1 059

» VI. Contre tout projet de sectionnement. 62

» Soit au total de 1.445

» Les 78 opinions remises, le jour de la clôture de l'enquête celle-ci étant terminée, doivent être annexées au groupe III favorable en principe au sectionnement du Canton-Nord, demandant que les cantons soient rattachés à Tourcoing, chef-lieu.

» En réalité, il nous est possible de ne séparer ces opinions qu'en deux grandes catégories. La moyenne des avis que nous rangeons dans la première, est formée de la masse principale des dépositions à l'enquête, soit 1363: elle réclame le concours des deux cantons actuels pour la formation du troisième et le maintien du chef-lieu à la ville de Tourcoing.

» La seconde catégorie ne comprend que 62 voix qui s'opposent à tout sectionnement et réclament le *statu quo*. Comme s'opposer à tout sectionnement, c'est demander en même temps le maintien du chef-lieu à Tourcoing pour les communes voisines, il nous a été possible d'énoncer que tous les desiderata de nos concitoyens concordent d'une manière parfaite sur le point principal. Pas une voix, en effet, ne s'est élevée en faveur du projet de sectionnement tel qu'il vous est présenté, pas une seule ne s'